



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190423-D2019_32-DE
Reçu le 26/04/2019

DELIBERATION

N°2019-32 du 23 avril 2019

OBJET - Marché de travaux de protection et de confinement du stock de mâchefers du Pilon – avenant n°1

*Rapporteur : M. Pierre LEROY, Vice-président
Annexe : projet d'avenant n°1*

Le 23 avril 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 17 avril 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 9

M. Gilles PERLI est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE.

Ont donné pouvoir : M. Maurice DUFOUR à M. Yvon AIGUIER
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Sébastien FINE
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
Mme Patricia ARNAUD à M. Thierry BOUCHIÉ
M. Charles PERRINO à M. Pierre LEROY

La Communauté de Communes du Briançonnais est statutairement compétente pour les opérations visant à la sécurisation et/ou dépollution d'anciennes décharges municipales. A ce titre, elle a engagé une action de protection et de confinement du stock de mâchefers du Pilon issus de l'ancienne usine d'incération des ordures ménagères aujourd'hui démantelée.

Vu l'article n° 139 alinéa 5 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique) ;

Vu la délibération n°2018-57 du 3 juillet 2018 attribuant le marché de travaux de protection et de confinement du stock de mâchefers du Pilon à l'entreprise FOREZIENNE,

Considérant l'optimisation des méthodes de travail sur site tant au niveau des procédés utilisés que des modes opératoires induites par une concertation entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises titulaires du marché,

Vu les nouveaux matériaux inférés par cette optimisation et les délais supplémentaires nécessaires à leur approvisionnement et leur mise en œuvre ;

AR Prefecture

005-240500439-20190423-D2019_32-DE
Reçu le 26/04/2019

Vu l'avis favorable de la Commission Technique et Développement Durable (TEDD) du 3 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 1^{er} avril 2019 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

▪ **Approuve l'avenant n°1 qui :**

- instaure des prix nouveaux (en plus ou moins-values) dans le bordereau des prix unitaires, étant précisé que ceux-ci n'induisent aucune augmentation du prix global du marché,

Prix nouveaux à intégrer dans le bordereau des prix unitaires :

N° prix	Désignation	U	PU HT
PNP 001	Réalisation d'une prise d'eau busée + caniveau	Ft	28 700,00 €
PNP 002	P.V. au prix du marché N° 2.8 - accroche terre sur le complexe membranaire	m ²	8,70 €
PNP 003	M.V. au prix du marché N° 2.8 - complexe membranaire sans nappe drainante	m ²	2,10 €
PNP 004	Fourniture et mise en œuvre d'un tapis drainant à l'arrière des enrochements	m ³	59,00 €
PNP 004	Fourniture et mise en œuvre d'un tapis drainant à l'arrière des enrochements	m ³	59,00 €
PNP 005	raccordement aval Durance du parement en enrochements	Ft	11 800,00 €
PNP 006	P.V. au prix du marché 2.2 : déplacement des matériaux sains du dôme vers la prise d'eau	m ³	4,20 €

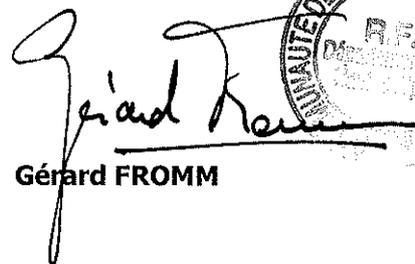
PN (prix nouveau) 007 : Réservoir de stockage des lixiviats en PEHD au prix unitaire de 19.500 € HT.

- modifie la durée du marché avec un délai d'exécution supplémentaire de quatre (4) semaines.

▪ **Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents relatifs à ce dernier.**

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **26 AVR. 2019**

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de Communes du Briançonnais
Les Cordeliers
1 Rue Aspirant Jan
05100 BRIANCON
Tél : 04.92.21.35.97
Fax : 04.92.20.38.90
Mail : accueil@ccbrianconnais.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

FOREZIENNE D'ENTREPRISES
7 & 9 Rue Grangeneuve
BP 20048
42002 SAINT ETIENNE cedex 1
Tél : 04.77.43.37.37
Mail : forezienne.infrastructures@eiffage.com

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Travaux de protection et de confinement du stock de mâchefers du Pilon - Relance
Marché N°2018.1.TR.007

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **11/07/2018**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **7 mois.**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **1.027.296,80 €**
- Montant TTC : **1.232.756,16 €**

D - Objet de l'avenant.

AR Prefecture

005-240500439-20190423-D2019_32-DE
Reçu, le 26/04/2019

- Modifications introduites par le présent avenant :

1/ Modification du Bordereau des Prix Unitaires sans incidence financière :

Sujétions technique imprévues ne bouleversant pas l'économie du marché : en concertation entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'entreprise de travaux titulaire du marché et, afin d'optimiser les méthodes de travail sur site tant au niveau des procédés utilisés que des modes opératoires, tout en préservant l'efficacité du projet global, il est proposé de modifier certains matériaux. Des prix nouveaux (PN) ont été notifiés par OS 3 et sont régularisés par cet avenant :

N° prix	Désignation	U	PU HT
PNP 001	Réalisation d'une prise d'eau busée + caniveau	Ft	28 700,00 €
PNP 002	P.V. au prix du marché N° 2.8 - accroche terre sur le complexe membranaire	m ²	8,70 €
PNP 003	M.V. au prix du marché N° 2.8 - complexe membranaire sans nappe drainante	m ²	- 2,10 €
PNP 004	Fourniture et mise en œuvre d'un tapis drainant à l'arrière des enrochements	m ³	59,00 €
PNP 004	Fourniture et mise en œuvre d'un tapis drainant à l'arrière des enrochements	m ³	59,00 €
PNP 005	raccordement aval Durance du parement en enrochements	Ft	11 800,00 €
PNP 006	P.V. au prix du marché 2.2 : déplacement des matériaux sains du dôme vers la prise d'eau	m ³	4,20 €

De plus un PN 007 : Réservoir de stockage des lixiviats en PEHD au prix unitaire de 19.500 € HT.

Du fait de l'optimisation des matériaux, ces prix nouveaux sont sans incidence sur le montant du marché.

2/ Modification du délai d'exécution

Afin de permettre l'approvisionnement et la mise en œuvre des nouveaux matériaux, les délais indiqués à l'article 3 de l'acte d'engagement sont prolongés de quatre (4) semaines.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

AR Prefecture

005-240500439-20190423-D2019_32-DE
Reçu le 26/04/2019

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

AR Prefecture

005-240500439-20190423-D2019_32-DE
Reçu le 26/04/2019

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.